

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Jeudi 18 Février 2016

**Nombre de Conseillers : 33**

**En exercice : 33**

**Présents ou représentés : 33**

**Nombre de votants : 33**

**Numéro**

**2016/FEV/21**

**Point de l'ordre du jour**

**17**

**OBJET**

**TRANSFERT DE POOL  
ROUTIER 2013/2015**

**RAPPORTEUR**

**M. PASSERIEU**

Rendu exécutoire compte-tenu de :  
La transmission en Préfecture le : 26/02/2016  
L'affichage en mairie le : 26/02/2016  
La notification le : 26/02/2016

Le Maire  
Christophe LUBAC

Le Jeudi 18 février 2016, le conseil municipal de la commune de Ramonville Saint-Agne s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale et affichage du 12 février 2016, sous la présidence de Monsieur Christophe LUBAC, Maire.

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, **Monsieur Pablo ARCE** est nommé secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents.

**Membres présents :**

M. Ch. LUBAC, Mme Cl. FAIVRE, M. P. ARCE, Mme Cl. GEORGELIN, Mme M-P. DOSTE, Mme V. LETARD, M. P- . SCHANEN, Mme M-P. GLEIZES, Mme M-A. SCANO, M. E. JAECK, M. J- . PALÉVODY, Mme Cl. GRIET, M. B. PASSERIEU, Mme V. BLANSTIER, M. P. BROT, M. M. CHARLIER, M. Fr. MERELLE, M. H. AREVALO et Mme L. TACHOIRES.

**Membres excusés et représentés par pouvoir :**

M. G. ROZENKNOP a donné procuration à M. E. JAECK  
M. J-B. CHEVALLIER a donné procuration à Mme Cl. FAIVRE  
Mme P. MATON a donné procuration à Mme M-P. GLEIZES  
M. A. CLEMENT a donné procuration à M. Ch. LUBAC  
M. S. ROSTAN a donné procuration à M. B. PASSERIEU  
M. J. DAHAN a donné procuration à Mme Cl. GEORGELIN  
Mlle D. NSIMBA LUMPUNI a donné procuration à Mme M-P. DOSTE  
M. A. CARRAL donné procuration à Mme M-A. SCANO  
Mme G. BAUX a donné procuration à Mme Cl. GRIET  
Mme M. CABAU a donné procuration à M. M. CHARLIER  
M. Fr. ESCANDE a donné procuration à M. P. BROT  
Mme A. POL a donné procuration à M. Fr. MERELLE  
Mme Ch. ARRIGHI a donné procuration à M. H. AREVALO  
M. J-P. PERICAUD a donné procuration à L. TACHOIRES

**Exposé des motifs**

Le conseil municipal est informé qu'en raison des besoins de travaux à réaliser sur la voirie communale, l'enveloppe allouée par le Conseil Départemental de la Haute-Garonne, au titre du Pool Routier 2013 - 2015 s'avère limitée.

C'est pourquoi, il est proposé à l'assemblée de demander à la commune d'Ayguesvives d'accepter le reversement à notre commune de la somme de 18 648,65 € HT, soit un montant de subvention de 8 625,00 € sur le programme qui lui a été alloué et dont elle n'a pas l'utilité.

Cette somme correspondra à une enveloppe travaux de 30 000,00 € HT pour notre commune.

Avec son accord, cette somme sera retirée de son enveloppe Pool Routier 2013-2015 et inscrite sur l'enveloppe Pool Routier de notre commune.

**Décision**

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Monsieur PASSERIEU et après en avoir délibéré **À L'UNANIMITÉ** :

- **APPROUVE** le transfert de programme d'un montant de 18 648,65 € HT de l'enveloppe Pool Routier 2013-2015 de la commune d'Ayguesvives à celle de notre commune.

*Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus  
Au registre sont les signatures*

Le Maire  
*Christophe LUBAC*

Date la signature : 25/02/2016  
Nom du signataire : *Christophe LUBAC*